

5.3 CONNECTIVITÉ DU LOGEMENT 

## PRESCRIPTIONS

INDICATEURS	CRITÈRE 1 POINT	CRITÈRE 2 POINTS	CIBLE	
			MAISON INDIVIDUELLE	BÂTIMENT COLLECTIF
<b>Installation en fibre optique dans les parties communes</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Généralisation du coffret de mutualisation (avec un rangement structuré et une protection des liens).</li> <li>• Autocontrôle par l'installateur de la mise en œuvre de l'installation en fibre optique via les fiches d'autocontrôle disponibles sur <a href="http://www.promotelec-services.com">www.promotelec-services.com</a> :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- vérifications visuelles ;</li> <li>- réalisation des mesures définies dans le guide Objectif Fibre « Installation d'un réseau en fibre optique dans les immeubles neufs à usage d'habitation ou à usage mixte ».</li> </ul> </li> </ul>		X
<b>Qualité de l'installation multimédia</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autocontrôle par l'installateur de la mise en œuvre de l'installation de communication via les fiches d'autocontrôle disponibles sur <a href="http://www.promotelec-services.com">www.promotelec-services.com</a> :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- vérifications visuelles ;</li> <li>- réalisations des mesures définies dans le guide Objectif Fibre « Installation d'un réseau en fibre optique dans les immeubles neufs à usage d'habitation ou à usage mixte » et aux chapitres 8.3.1 et 8.3.2 « Contrôle du câblage résidentiel » du guide UTE C 15-960 « Contrôle des installations des réseaux de communication du secteur résidentiel ».</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Câblage de grade 3TV (cf. norme NF C 15-100 et guide UTE C 90-483 « Systèmes de câblage résidentiel des réseaux de communication »), et</li> <li>• Autocontrôle par l'installateur de la mise en œuvre de l'installation de communication via les fiches d'autocontrôle disponibles sur <a href="http://www.promotelec-services.com">www.promotelec-services.com</a> :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- vérifications visuelles ;</li> <li>- réalisations des mesures définies dans le guide Objectif Fibre « Installation d'un réseau en fibre optique dans les immeubles neufs à usage d'habitation ou à usage mixte » et aux chapitres 8.3.1 et 8.3.2 « Contrôle du câblage résidentiel » du guide UTE C 15-960 « Contrôle des installations des réseaux de communication du secteur résidentiel ».</li> </ul> </li> </ul>	X	X

**5.3 CONNECTIVITÉ DU LOGEMENT****BONUS****POINTS DE VÉRIFICATION**

INDICATEURS	REVUE DU DOSSIER TECHNIQUE	VISITE SUR SITE	JUSTIFICATIFS COMPLÉMENTAIRES
<b>Installation en fibre optique dans les parties communes</b>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Transmission par le demandeur de label et/ou son représentant de la fiche d'autocontrôle de l'installation en fibre optique.</li> </ul>
<b>Qualité de l'installation multimédia</b>			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture par le demandeur de label et/ou son représentant des fiches d'autocontrôle de l'installation de communication complétées par bâtiment au regard des éléments mis en œuvre.</li> </ul>